

# Jeudi 07 Février 2013



## →TITULAIRE JE VOTERAI 2 FOIS

1<sup>ère</sup> fois

2<sup>ème</sup> fois

C.A.P.L

C.T.E.

## →CONTRACTUEL OU STAGIAIRE JE VOTERAI UNE FOIS

C.T.E.

## POURQUOI VOTER ?

La bourgeoisie, le patronat, les profiteurs, les exploiters, avec leurs hommes et leurs femmes de service au gouvernement, dans les collectivités locales et dans les directions n'arrêtent pas de s'attaquer à nos revenus, à nos pensions et aux services publics, mais aussi à nos droits fondamentaux.

Il est donc important pour nous salariés Titulaires et non titulaires d'affirmer notre volonté de les faire nous respecter. Nous pouvons le faire en utilisant le droit d'expression qu'est le vote.



Le **07 février** avec le bulletin de vote portant le logo : de la CGTM-Santé, nous pourrons réaffirmer que le droit de vote, le droit de s'associer, le droit de se syndiquer, comme les moindres améliorations de notre vie ont été obtenues grâce à nos luttes, à celles des travailleurs du passé d'ici comme d'ailleurs.

Alors ne restons pas à notre domicile ni dans notre service, **utilisons le bulletin de vote le 07 février** pour élire dans les différentes instances professionnelles, les meilleurs candidats possibles.

## POUR QUI VOTER ?

Pour une équipe de délégués actifs, dévoués, toujours présents sur le terrain, donc conscients des problèmes de fonctionnement de l'établissement et désireux d'y remédier.

Pour une équipe qui traduit en acte ce qu'elle dit ou écrit et qui sait que sa force réside dans l'action décidée démocratiquement par les travailleurs.

Pour une équipe qui sait que seule l'unité des travailleurs fait leur force, et que l'unité d'action c'est un atout important pour construire un rapport de force afin de combattre l'injustice, l'inégalité et les mauvais traitements.

Pour une équipe dont les membres seront nos yeux et nos oreilles dans les instances, afin de contraindre les décideurs à respecter le droit à des soins corrects pour la population.

Pour des représentants en liaison constante avec l'ensemble des travailleurs, et donc prêts à lutter avec eux pour améliorer les conditions de travail des hospitaliers.

# EVIDEMMENT POUR LA CGTM-SANTÉ

MOI STAGIAIRE OU CONTRACTUEL JE VOTERAI **UNE FOIS (C.T.E.)**

MOI TITULAIRE JE VOTERAI **2 FOIS (C.A.P.L., C.T.E.)**

Sur tous les bulletins de la CGTM-SANTÉ il y aura le nom de la liste :

## CGTM-Santé

Le logo :



Suivi des noms des candidats

Que tous ceux et toutes celles qui souhaitent voter par correspondance postent leur enveloppe au plus tard le 05 février 2013.

Le matériel électoral sera envoyé à compter du 21 janvier ; Dans les enveloppes, les électeurs auront les bulletins de vote des trois organisations syndicales qui participent à ces élections. Bien sûr chacun trouvera le ou les bulletins de la CGTM- santé selon qu'il est contractuel, stagiaire ou titulaire.

Sur le site de la CGTM : [www.cgt-martinique](http://www.cgt-martinique.fr) .fr vous pouvez prendre connaissance de tous nos candidates et candidats.

Le 19 janvier 2013